Chalet les Alouettes Morgins
Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

ENTENTE INTERCOMMUNALE
CRISSIER – ECUBLENS – ST-SULPICE
p.a. SERVICE DES FINANCES
PL. DU MOTTY 4 - 1024 ECUBLENS
TEL. 021/695.33.38
e-mail: finances@ecublens.ch

Ecublens, août 2026

« LES ALOUETTES » MORGINS - CAMP D'AUTOMNE

Crissier – Ecublens – St-Sulpice

Madame, Monsieur,

L'Entente Intercommunale organise son prochain camp d'automne « Sport et Nature » du :

12 au 16 octobre 2026 pour les 6 à 16 ans

Les places étant limitées, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone.

Afin de déterminer votre participation, nous vous demandons de bien vouloir joindre une copie de votre/vos feuille/s de salaire la/les plus récente/s. Les personnes qui bénéficient d'une pension alimentaire ou d'une rente voudront bien joindre également une copie du jugement et/ou une attestation indiquant son montant. Si vos revenus correspondent au maximum du barème ou si vous n'habitez pas une des communes de l'Entente, aucun justificatif n'est nécessaire. Par contre, vous voudrez bien cocher la case correspondante en regard du montant de la participation.

Le bulletin d'inscription est à retourner au Service des finances, place du Motty 4, 1024 Ecublens, pour le **5 octobre 2026**.

Toute renonciation au camp suite à une inscription validée peut être annoncée oralement au nº de téléphone indiqué ci-dessous, mais elle doit absolument être confirmée par écrit dans les 3 jours pour être validée. La participation vous sera facturée comme suit :

- 0% du prix du camp si l'information nous parvient au moins 10 jours avant
- 40% du prix du camp si l'information nous parvient entre le 9ème et le 4ème jour avant
- 80% du prix du camp si l'information nous parvient dans les 3 derniers jours

La gratuité suite à une renonciation tardive sera accordée uniquement sur présentation d'un **certificat médical**.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Madame Wioleta Hartmann au 021/695.33.38.

Chalet les Alouettes Morgins
Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

ENTENTE INTERCOMMUNALE
CRISSIER – ECUBLENS – ST-SULPICE
p.a. SERVICE DES FINANCES
PL. DU MOTTY 4 - 1024 ECUBLENS
TEL. 021/695.33.38
e-mail: finances@ecublens.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Sport et nature de 6 à 16 ans du 12 au 16 octobre 2026

Les prix varieront selon le barème suivant (prix par enfant) :

Pour un revenu mensuel net*	de fr.	0.--	à	fr. 1'500.--	fr.	200.--	☐
	de fr.	1'501.--	à	fr. 3'000.--	fr.	230.--	☐
**Joindre les justificatifs des*	de fr.	3'001.--	à	fr. 4'500.--	fr.	270.--	☐
revenus de votre ménage	de fr.	4'501.--	à	fr. 6'500.--	fr.	310.--	☐
sauf si vous avez coché la case	de fr.	6'501.--	à	fr. 8'500.--	fr.	350.--	☐
« Fr. 13'501 et plus ou hors	de fr.	8'501.--	à	fr.11'000.--	fr.	400.--	☐
communes de l'Entente ».	de fr.	11'001.--	à	fr.13'500.--	fr.	450.--	☐
	de fr.	13'501.--	et plus		fr.	500.--	☐
	Hors communes de l'Entente				fr.	550.--	☐

Réduction de 20% dès le deuxième enfant inscrit.

Les personnes qui ont un revenu variable ou qui exercent une activité indépendante voudront bien contacter Madame Wioleta Hartmann au nº 021/695.33.38 pour obtenir le formulaire permettant de déterminer le montant de leur participation.

Le(a) soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Localité :.....

Etat civil : ☐ célibataire/veuf(ve) ☐ marié(e) ☐ séparé(e)/divorcé(e)

Téléphone : fixe..... portable .....

Adresse e-mail : ……..

désire inscrire son enfant : Nom et Prénom : .....

Né(e) le :.....

Degré scolaire :.....

Par ma signature, je m'engage à verser le montant de ma participation financière au camp à réception du bulletin de versement.

Date : ..... Signature : .....

A retourner complété et dûment signé avant le 5 octobre 2026 à l'adresse indiquée ci-dessus